

L'INFORMATIQUE AU FEMININ

Projet soutenu par la mission Egalité Femmes Hommes de l'Université Lille 1

Equipe Projet :

Florence Fournier, Chargée des Relations partenariales

Laetitia Jourdan, Professeur d'Université

Sophie Tison, Directrice du laboratoire LIFL (Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Lille)

Groupe de travail du département FIL (Formation Informatique de Lille) :

Marius Bilasco, Iovka Boneva, Pierre Boulet, Anne Cécile Caron, Patricia Everaere, Philippe Marquet, Patricia Plenacoste, Maud Pupin, Marie Emilie Vogé, Jean-Claude Tarby, enseignants chercheurs

Comité de validation :

Moulay Driss Benchiboun, Directeur de l'IUT

Francis Guilbert, Vice Président délégué relations extérieures, entreprises et communication

Michèle Hochedez, Vice présidente déléguée aide à la réussite des étudiants

Salah Maouche, Vice Président à la formation

Laurence Marsalle, Chargée de mission Egalité Femmes Hommes

Nour'Eddine Oussous, Directeur de l'IEEA,

Jean Christophe Routier, Directeur du FIL

I. CONSTAT

En 2010, l'Université Lille 1 a réalisé une étude auprès des pôles ubiquitaire et images autour des problématiques Ressources Humaines. Parmi les entreprises interrogées la plupart déplorent l'absence de candidates féminines alors qu'elles cherchent à augmenter la mixité dans leurs équipes. La mixité est gage d'une meilleure ambiance de travail et il est important pour elles d'avoir un regard mixte dès la conception d'un projet. C'est pour contourner cette difficulté qu'elles favorisaient l'embauche de femmes sur les métiers support (RH, Comptabilité ...).

En octobre dernier une conférence « Women In IT » organisée à Euratechnologies par Lille's agency et IBM présentait les difficultés de recrutement des femmes par les entreprises nationales dans la filière informatique. L'IEEA¹ présente à cette conférence corrobore cette analyse qu'elle met en corrélation avec le faible pourcentage d'étudiantes dans nos formations informatiques (L2 à M2 10%, équivalent au niveau national).

Pourtant dans les années 80, on comptait 20% de filles dans nos filières. Isabelle Collet, docteure en sciences de l'éducation, chercheuse associée à l'Université de Paris X s'est penchée sur la question et a fait émerger les représentations liées aux métiers de l'informatique et pourquoi elles en éloignent les femmes. L'informaticien est en effet, souvent considéré comme un être solitaire et asocial passant sa journée à faire des tâches répétitives et de la programmation. Pourtant les métiers de l'informatique sont très nombreux, font appel à de multiples compétences et moins de 30 % d'entre eux comportent de la programmation. Entre 2008 et 2011, la croissance de l'emploi y a été de 20% pour les femmes, selon la quatrième étude Mutationnelles. Très recherchées sur le marché de l'emploi, elles sont rares (<10 %).

Par ailleurs, d'après les études prospectives du centre d'analyses stratégiques, les métiers de l'informatique font partie des 15 métiers qui regrouperont 50 % des postes à pourvoir d'ici 2015.

Plusieurs études révèlent ainsi que les métiers de l'informatique ont le vent en poupe notamment « les informaticiens maîtrisant les technologies Web, les data, les bases de données, le stockage » (source le Figaro janvier 2014). Et, l'informatique est applicable dans de nombreuses branches (cosmétique, aéronautique, finance...). Les chiffres le prouvent puisqu'à Lille 1, 99,9% des étudiants de master sont embauchés en moins de 12 jours à l'issue de leur formation pour un salaire net moyen de 2070 €.

En région, la métropole lilloise concentre les emplois de l'informatique. Sur 23 906 salariés, 18 613 sont concentrés sur Lille-Roubaix-Tourcoing soit près de 80 % et les recrutements en informatique ont une croissance exponentielle et dépassent les 20 %. Chaque année 20 % de cadres recrutés le sont dans le seul secteur informatique (source pôle emploi).

Les entreprises sont loin de ne rechercher que des « geeks », elles veulent des personnes capables de mener des projets en lien avec d'autres équipes. L'informatique est un secteur transverse où l'on doit beaucoup communiquer.

Inria² a organisé lors du salon Educatec-Educaticice en Novembre, une conférence « l'informatique, c'est pas pour les filles ! » -Faut-il combattre les stéréotypes de genre ? Pourquoi ? Comment ?

C'est pour répondre aux problématiques du marché et lever ces représentations que l'IEEA a entrepris de mettre en œuvre un projet qui pourrait permettre d'éviter aux jeunes femmes de

¹ Informatique Electronique Electrotechnique et Automatisme

² INRIA : centre de recherche sous la tutelle du ministère de la recherche et de l'industrie
FFournier Feutrie

notre région de passer à côté de réelles opportunités de carrières et de postes à responsabilités. Informer les étudiantes, leur montrer qu'elles ont leur place dans ce secteur et susciter des vocations est un des enjeux de l'université.

II. PROJET PROPOSITION

1. OBJECTIF

L'objectif du projet est donc de valoriser les filières informatiques de l'Université Lille 1. Il s'articule autour de deux axes, le premier a pour objectif de sensibiliser et démystifier les métiers de l'informatique par l'intermédiaire des conférences, le second d'inciter les femmes à entrer dans nos filières en leur offrant des bourses spécifiques.

Le département informatique de l'UFR d'IEEA³ entend augmenter ses effectifs via les diverses actions qui seront menées et notamment la représentativité des filles dans ses filières pour atteindre dans les 4 ans un effectif de 20% de filles.

Le département informatique envisage d'offrir 10 bourses supplémentaire chaque année. Le nombre de bourses est néanmoins susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction des fonds versés par les donateurs.

2. METHODE

2.1 Les rendez-vous de sensibilisation

Ils s'organisent sous la forme de conférences qui doivent permettre aux étudiantes mais aussi aux Lycéennes de la région de découvrir le potentiel de métiers dans l'informatique et leurs opportunités de carrières. Des femmes racontent leur parcours professionnel : Experts R&D, développeur, chef de projet informatique, analyste, ingénieur informatique, trafic manager, infographiste ...

2.1.1 Proposition de programme

5' Accueil

10' Présentation de Lille 1

10' Etat des lieux du marché de l'informatique dans la région Nord Pas de Calais
(Intervenants : pôle emploi, branche professionnelle...)

20' Présentation succincte des formations en informatique pour quel type de métiers
(Enseignants)

45' Témoignage de Femmes et de leur parcours professionnel (2 ou 3 professionnelles)

30' Questions / Réponses

³ Informatique Electronique Electrotechnique Automatique
FFournier Feutrie

2.1.2 Modalités

Public

Les conférences s'adressent en priorité aux filles mais la participation des garçons intéressés par la filière est encouragée car ils participent à faire évoluer les mentalités.

Rythme et organisation

Le rythme des conférences est de deux par an soit une par semestre et permettront d'accompagner les lycéennes dans leur choix d'orientation ou motiver des étudiantes en échec dans d'autres filières (ex PACES, CPGE) à s'orienter vers le secteur informatique en milieu d'année universitaire : par exemple possibilité d'entrer en Semestre 2 et d'obtenir la Licence 1 par l'obtention du Semestre 2 sous certaines conditions.

Calendrier

Ces conférences seront organisées en octobre et fin janvier de chaque année.

Lieu

Les conférences auront lieu dans les locaux de l'IEEA, une visite sera organisée à l'issue de la conférence.

2.1.3 Autres canaux de communication

Pour mobiliser le maximum d'étudiant(e)s à participer aux rendez-vous de sensibilisation, l'Université Lille 1 s'appuiera sur différents canaux de communication internes ou externes.

Manifestations

Sensibilisation des étudiants au salon de l'étudiant : vidéos + enseignants (3 jours)

Sensibilisation des étudiantes au forum des métiers de l'informatique organisé par l'IEEA, IUT, Polytech, Telecom Lille

Sensibilisation des lycéennes à la journée portes ouvertes : vidéos + étudiantes

Sensibilisation des Lycéennes lors des journées découvertes et/ou des journées d'immersion organisées par le SUAIO⁴

Sensibilisation des lycéennes lors des tables rondes organisées par les Lycées auxquels participe le SUAIO

Sensibilisation des parents d'élèves lors des tables rondes organisées par les Lycées auxquels participe le SUAIO

Sensibilisation dans le cadre de l'accompagnement organisé par le SUAIO sur les travaux personnels encadrés (TPE) par le SUAIO

⁴SUAIO : Service Universitaire d'Aide à l'Insertion et à l'Orientation, le SUAIO intervient dans 17 lycées de la région Fournier Feutrie

Sensibilisation des lycéennes lors des visites des chercheurs et enseignants-chercheurs en lycée (Fête de la Science, présentation des formations)

Communication auprès des intervenants ISN⁵ informatique et sciences du numérique que le département informatique de l'UFR d'IEEA a lui-même formé pour qu'ils sensibilisent les femmes suivant leur option

Projet :

- l'Informatique Itinérante dans les Lycées
- présentation du projet au rectorat

Organisation de visites d'entreprises (ex : Sopra group, Norsys...)

Presse

Insertion presse Voix Du Nord du Week end supplément formation /emploi et Métro

Illico Etudiant et Newsletter MDE⁶

Site

« **Demain l'Université** » :

Vidéo sur le Blog vidéo Lille 1 pour inciter les Lycéennes de terminales à participer aux journées d'immersion (1 élève de Terminal est accueilli par 1 étudiant sur une journée) ou insertion spécifique dans le calendrier : dates réservées ?

Site de l'Université Lille 1:

- site IEEA, création d'une page sur le site FIL⁷
- Entrée Lycéens / futurs étudiants
- Entrée Etudiants
- Entrée Entreprise -page mécénat, domaine enseignement « bourses d'études

Supports

Vidéos, Kakemono spécifique, Flyers

⁵ ISN : Informatique et Sciences du Numérique

⁶ MDE : Maison de l'Etudiant

⁷ FIL : département Formation Informatique de Lille
FFournier Feutrie

2.2 Les Bourses

2.2.1 Montant

Le montant de la bourse attribuée annuellement s'élève à 4 000 € maximum.

Les bourses seront versées en quatre fois en début de trimestre.

2.2.2 Modalités

Public

Ces bourses s'adressent aux bacheliers, Licence 1 ou diplômés de l'IUT⁸.

Critères d'éligibilité

Elles sont octroyées sur critères d'excellence académique et étude des motivations. Les critères sociaux seront considérés.

La bourse pourra compléter les aides sur critères sociaux accordés par le CROUS pour les étudiants éligibles, c'est-à-dire qu'une étudiante bénéficiant d'une bourse sociale de 2500 € pourra prétendre à la bourse spécifique qui viendra en cumul des 2500 €.

Conditions d'attribution

Les bourses sont conditionnées à l'assiduité des étudiantes et réétudiées chaque année en fonction des résultats de l'année écoulée. Les étudiantes inscrites doivent s'engager à suivre un cursus à l'Université de Lille 1 en vue de l'obtention du diplôme Licence 3.

Une étudiante éligible qui s'inscrit en Licence 1 ou première année de DUT⁹ doit s'engager à suivre un cursus de trois ans en vue de l'obtention d'une Licence 3 générale ou professionnelle ou d'une troisième année dans un établissement de Lille 1.

Les étudiantes qui souhaitent poursuivre leur formation en Master pourront s'engager à l'issue de leur stage L3, dans une formation en alternance notamment auprès des entreprises ayant participé à soutenir leur formation.

Pendant leur formation chaque étudiante sera « marrainée » par une entreprise donatrice. L'étudiante aura ainsi l'occasion d'être accompagnée tout au long de son parcours par une salariée d'une entreprise donatrice qui pourra la conseiller voire même lui apporter une aide méthodologique. Lors de visites organisées par l'entreprise elle aura également l'occasion de partager avec d'autres salariées de l'entreprise leur expérience. L'étudiante qui le souhaite pourra réaliser son stage dans l'entreprise qui la marraine.

2.2.3 Comité de sélection

L'IEEA avec le Service Relations Entreprises (en charge de la recherche de financement auprès des entreprises) organisera un comité de sélection.

Les candidatures seront adressées dans un premier temps au Service Relations Entreprises qui procédera à une première sélection sur dossier. Un comité se réunira une fois par an (en Mai). Il sera composé du responsable du FIL, du responsable du département informatique de l'IUT (ou de leur représentant), de deux

⁸ IUT : Institut Universitaire de Technologie

⁹ DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

enseignants et de deux professionnelles. L'Université s'engage à respecter la parité dans la composition du comité.

La sélection s'opèrera à partir des dossiers pré sélectionnés en entretien, sur critères d'excellence et lettre de motivations. Les critères sociaux seront pris en considération.

A l'issue de ce comité, la commission propose une liste principale et une liste complémentaire. Le service Relations Entreprises est chargé de contacter les étudiantes sélectionnées et de faire le lien avec les secrétariats pédagogiques.

En cas de désistement sur liste principale, les candidates sur liste complémentaire seront à leur tour contactées.

III. INSTANCE DE REGULATION

1. Une Assemblée Générale

3.1.1 Objectif

L'Université s'engage auprès de l'ensemble des donateurs à organiser une fois par an une assemblée générale pour présenter le bilan de l'année écoulée et les objectifs à venir.

3.1.2 Composition

Les membres participant à cette assemblée générale seront les membres de Lille 1 participant au comité de pilotage ainsi que l'ensemble des entreprises participant au projet dans le cadre du mécénat de compétences ou du mécénat financier.

2. Le Comité de Pilotage

3.2.1 Objectif

L'Université s'engage auprès des donateurs à constituer un comité de pilotage qui se réunira une fois / an pour définir les objectifs de l'année, organiser et faire évoluer le dispositif, établir le diagnostic de l'année écoulée, préciser les membres actifs, établir le budget prévisionnel. Ce comité est chargé chaque année de décider du nombre de bourses qui seront octroyées sur l'année universitaire en fonction des fonds versés par les entreprises et des subventions accordées par la région. L'Université rendra compte annuellement au comité de l'affectation des fonds versés par les donateurs.

3.2.2 Composition

Ce comité de pilotage sera constitué de deux ou trois donateurs, des deux Vices Présidents : Vice-Président Relations Entreprises et Vice-Président Formation, de la directrice du SUAIO, des directeurs des études responsables de la mise en œuvre de l'action, de la chargée des relations partenariales, de deux étudiantes marrainées.

IV. LES PARTENAIRES PRESENTIS

Partenaires publics : Conseil régional, LMCU¹⁰

Partenaires privés : IBM, Cap Gemini, Atos, Unis, Sopra Group, CGI Lille...

NB de partenaires potentiels contactés	Nb de RDV	Nb d'accord de principe pour participer aux conférences et comités de sélection	Nb d'accord de principe à soutenir financièrement ce projet
22 entreprises	12	8	En attente
		NB d'accord de participation (relais, communication, informations ...)	
7 Structures relais		2	

Partenaires relais : Euratechnologies/ Pôle Ubiquitaire, Syntec, pôle Pictanovo, Association Game In, AS2I, Pôle Régional Numérique

Perspectives

L'Université entend poursuivre son action sur d'autres filières scientifiques également désaffectées par les filles d'ici 2016.

¹⁰ LMCU : Lille Métropole Communauté Urbaine
FFournier Feutrie

ANNEXES

- ANNEXE 1 STATISTIQUES DU FIL ET DE L'IUT EN 2013/2014
- ANNEXE 2 : FICHE PROJET
- ANNEXE 3 : LISTE DES LYCEES
- ANNEXE 4 : DOSSIER DE CANDIDATURE : CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ POUR LES CANDIDATES
- ANNEXE 5 : DOSSIER DE CANDIDATURE FICHE DE RENSEIGNEMENT
- ANNEXE 6 : DOSSIER DE CANDIDATURE : DECLARATION SUR L'HONNEUR
- ANNEXE 7 : AVANTAGES FISCAUX POUR LES ENTREPRISES ET CATEGORISATION
- ANNEXE 8 : ANNEXE FINANCIERE

Annexe 1 : STATISTIQUES DU FIL

2013/2014 : Nombre d'inscrits / formation

	Total	NB FEMMES	% de FEMMES
INFORMATIQUE			
DUT Info 1 ^{ère} année	156	12	7,69
DUT Info 2 ^e année	150	6	4,00
L2 INFO	91	12	13,19
L3 INFO	145	13	8,97
L3 MIAGE	33	7	21,21
M1 INFO	127	9	7,09
E-Services	30	1	3,33
IAGL	22	3	13,64
IVI	11	0	0,00
MOCAD	7	0	0,00
TIIR	21	1	4,76
M1 MIAGE	40	9	22,50
M2 MIAGE/IPI-NT	44	6	13,64
TOTAL	877	79	9

Soit 9 % de filles dans les filières en informatique de l'Université Lille 1

Annexe 2 : FICHE PROJET

L'INFORMATIQUE AU FEMININ

Vous avez des difficultés à recruter des femmes en informatique, devenez partenaire de notre Université.

En choisissant de soutenir ce dispositif vous favorisez la parité en agissant concrètement en amont du marché du travail.

Des rendez -vous de sensibilisation

Deux rendez-vous par an pour permettre aux lycéennes et aux étudiantes de découvrir les métiers de l'informatique et ses opportunités

Experts R&D, développeur, chef de projet informatique, analyste, ingénieur informatique, trafic manager, infographiste ...

Des femmes viennent raconter leur parcours professionnel et pourquoi elles ont choisi les métiers de l'informatique.

Des bourses d'études

D'un montant annuel de 4 000 €, elles sont attribuées pour un cursus informatique de Licence.

Les critères de sélection reposent sur l'excellence académique et la motivation de la candidate. Les critères sociaux seront considérés.

Vous pouvez,

Participer aux conférences ou aux jurys de sélection pour les bourses

Soutenir ce projet en devenant Mécène

Annexe 3 : LISTE DES LYCEES

Liste des Lycées pour lesquels le SUAIO dispose d'une convention dans le cadre du dispositif « Demain l'Université »

LYCÉE BAGGIO LILLE
LYCÉE BAUDELAIRE ROUBAIX
LYCÉE BEAUPRE HAUBOURDIN
LYCÉE FAIDHERBE LILLE
LYCÉE FENELON
LYCÉE DES FLANDRES HAZEBROUCK
LYCÉE GAMBETTA TOURCOING
LYCÉE JEAN MOULIN
LYCÉE KERNANEC MARCQ EN BAROEUL
LYCÉE MARGUERIT DE FLANDRE GONDECOURT
LYCÉE MAXENCE VANDERMERSCHE TOURCOING
LYCÉE PASTEUR LILLE
LYCÉE PERRIN LAMBERSART
LYCÉE PAUL HAZARD ARMENTIÈRES
LYCÉE QUENAEU VILLENEUVE D'ASCQ

Le SUAIO intervient également dans d'autres lycées de la région

Annexe 4 : BOURSES « L'Informatique au Féminin »

Description

L'Université Lille 1 en partenariat avec se sont engagées à **promouvoir les projets professionnels des étudiantes orientées vers le secteur de l'informatique.**

L'Université Lille 1 compte dans son offre de formation des filières informatiques, couvrant un niveau de formation allant du DUT au Doctorat. L'université offre grâce à ces bourses un soutien financier réservé aux étudiantes ayant un **projet professionnel orienté vers l'informatique.**

Ce soutien doit permettre l'autonomie financière de l'étudiante afin qu'elle puisse se consacrer pleinement à ses études. Ces bourses permettent, selon la formation choisie par l'étudiante, **de couvrir la durée complète d'un cycle de Licence.**

Le renouvellement de la bourse sera soumis chaque année à un **réexamen du dossier** et sera conditionné sur critères d'assiduité aux cours et aux résultats de l'année.

La bourse pourra également compléter les aides sur critères sociaux accordées par le CROUS pour les étudiantes qui y sont éligibles. Cumulée avec les aides du CROUS, une étudiante bénéficiant d'une bourse sociale de 2500 € pourra prétendre à la bourse spécifique qui viendra en cumul des 2500 € et lui assurera un revenu global de 6500 €.

Pour en bénéficier, vous devez déposer un dossier de candidature complet auprès de L'Université en présentant votre projet d'étude correspondant à votre projet professionnel. Les dossiers sont étudiés au cas par cas par une Commission.

Conditions d'éligibilité

Cursus universitaire

Avoir été inscrit dans un établissement public ou privé de la région l'année précédant la demande ou domicilié dans la région

- Vous vous engagez à suivre un cursus universitaire menant à la licence Informatique sur Lille 1 (IUT de Lille 1 ou Licence Informatique de Lille 1)

Motivation pour le secteur informatique

- La commission d'attribution des bourses récompensera les projets professionnels des étudiantes, qui se destineront à rejoindre le secteur de l'informatique à l'issue de leur cursus universitaire.

Limite de dépôt de dossier : 31 Mai 2014

Pour postuler, votre dossier de candidature devra être constitué des pièces suivantes :

1. Fiche de renseignements et déclaration sur l'honneur ci-dessous dûment remplies
2. Lettre de motivation pour l'obtention de cette aide financière précisant votre projet professionnel et/ou projet d'études orientés vers les métiers de l'informatique
3. CV
4. Justificatifs scolaires : Copie des bulletins de notes des 2 dernières années de formation et si disponible de l'année en cours
5. Copie du dernier avis d'imposition du foyer familial en France
6. Tout autre document justifiant d'une situation particulière

Attention :

- Dossier complet à retourner **au plus tard le 31 Mai 2014**
- Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par la commission

Le dossier complet est à envoyer par voie postale à ou par mail à :

Annexe 5 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS**Coordonnées personnelles :**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Email :

Téléphone :

Adresse du domicile familial :*Adresse :**Code postal - Ville :***Votre adresse si différente :***Adresse :**Code postal - Ville :**Pays :***Etablissement scolaire/universitaire 2012 et 2013 :**

	Année 2012	Année 2013
<i>Nom de l'établissement</i>		
<i>Adresse</i>		
<i>Code postal - Ville</i>		

Annexe 6 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ déclare sur l'honneur :

- que toutes les informations fournies sont véritables et complètes,
- m'engager à suivre un cycle de Licence et à l'obtention de la Licence 3

Fait à _____

le _____

Signature (précédée de la mention *lu et approuvé*)

Annexe 7 : MEMBRES DONATEURS

Rejoignez nos membres donateurs,

- ✓ Membre « **Créateur d'AvenirS** » : 50 000 € minimum/an sur une période engagée de 3 ans
- ✓ Membre « **Bâtitteur** » : 20 000 à 50 000 €/an sur une période engagée de 3 ans
- ✓ Membre « **Bienfaiteur** » : 10 000 à 19 999 €/an sur une période engagée de 3 ans
- ✓ Membre « **Partenaires** » : 6 000 à 9 999 €/an sur une période engagée de 3 ans
- ✓ Membre « **Ami** » : 1 000 à 5 999 €/an sur une période engagée de 3 ans

Vos Avantages Fiscaux ?

Réduction d'impôt de 60% du montant de votre don dans la limite de 0,5 % de votre Chiffre d'Affaires.

Pour les dons excédant ce plafond, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes dans les mêmes conditions, après prise en compte des versements de l'année. (Article 238 bis 1° du code général des impôts).

Annexe 8 : ANNEXE FINANCIERE

- DÉPENSES PREVISIONNELLES DÉTAILLÉES
- BUDGET PRÉVISIONNEL PAR POSTE ET VENTILATION